

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2013

**Absents excusés :** PARROU P., MAZOT I. (procuration à BONAL L.), FREGEAC C.

## **✚ CONTRAT ENTRETIEN DES CLOCHES :**

Le conseil municipal décide de signer le renouvellement du contrat d'entretien annuel des cloches de Pauliac et Bonneviolle, avec la société Brouillet et Fils, pour un montant annuel de 250 € HT.

## **✚ USINE HYDROELECTRIQUE DU BAYLE :**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté préfectoral portant règlement d'eau de l'usine hydroélectrique du Moulin de Bayle, située sur la commune de Loubressac, pour l'utilisation de l'énergie hydraulique de la Bave. Cet arrêté préfectoral est consultable et affiché en mairie.

## **✚ MAISON ROUQUIER :**

Le Maire fait part au conseil municipal du jugement du Tribunal d'Instance de Figeac. Madame VIERON, locataire du logement communal devra verser chaque mois à la commune de PRUDHOMAT, le montant du loyer courant ainsi que la somme de 100 €, jusqu'à épuisement de la dette. A défaut de paiement, la procédure d'expulsion reprendra son cours et Madame VIERON disposera d'un délai de 2 mois pour quitter le logement.

## **✚ SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) :**

La contribution communale, pour Prudhomat, nécessaire à l'élaboration du budget 2013 du SDIS s'élève à la somme de 20 524 €. Le Maire rappelle que le conseil général verse une somme équivalente pour le fonctionnement du SDIS sur notre commune.

Le Maire rappelle l'importance de l'existence d'un tel service, qui fonctionne principalement grâce aux bénévoles.

## **✚ ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le coût de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public, réalisé par l'entreprise INEO sur notre commune pour l'année 2012 s'élève à la somme de 2 789 €.

## **✚ PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, les orientations d'aménagements proposées par la société INERMIS, sur les secteurs 1Aub, UCb et UBb du PLU.

Le Maire rappelle que ces orientations d'aménagements seront intégrées à l'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, et opposables aux tiers à l'issue de cette enquête.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, les modifications apportées au règlement écrit des zones N, ainsi que les modifications apportées au règlement graphique des zones N.

Le conseil municipal délibère favorablement au lancement de la procédure administrative pour la modification du Plan Local d'Urbanisme.

## **✚ MAISON DES BONS ENFANTS :**

Deux petits auvents vont être mis en place sur le côté Nord-Ouest de la Maison des Bons Enfants afin de protéger les portes.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du récital de piano donné par Madame Laure Favre-Kahn qui se déroulera le samedi 23 mars 2013, à la Maison des Bons Enfants de Prudhomat. Cette manifestation, organisée en partenariat avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne, sera ouverte à tous, le tarif d'entrée ayant été fixé à 5 euros.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le droit d'entrée de 5€, pour les personnes domiciliées sur la commune souhaitant assister à ce concert, ainsi que le coût correspondant à la location du piano, pour la somme de 570 €.

## **✚ POPULATION INSEE :**

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de 733 habitants.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Monsieur Jean Zimmerman débutera un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, pour une durée initiale de 6 mois, à raison de 20h hebdomadaire. Mme Josette Fromenteze a été désigné tutrice de Monsieur Zimmerman. Ce contrat est suivi par le conseil général avec un objectif d'insertion qui permet d'avoir des aides plus conséquentes.
- Mademoiselle Cécile Arnal, directrice du Jardin d'Enfants ayant demandé sa mutation, son remplacement sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Deux personnes intéressées par le poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants seront reçues pour un entretien.
- Madame Nathalie Landes, en arrêt maladie, est actuellement remplacée par Mademoiselle Christelle DELMOND pour le service et le ménage de la cantine scolaire de Prudhomat.

#### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Madame Josette Fromenteze fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à Bretenoux. Une prochaine réunion est programmée pour le 18 février prochain.

Les conseils municipaux devront faire connaître leur décision par délibération avant le 1<sup>er</sup> avril 2013.

#### **AMENAGEMENTS SECURITE GAUBERT :**

Le Maire propose au conseil municipal de programmer une nouvelle réunion avec les habitants concernés par ce projet afin d'évoquer les conséquences positives ou négatives liées à la mise en place des aménagements provisoires, et avant la réalisation des travaux définitifs.

#### **AMENAGEMENT KIOSQUE PLACE DE BONNEVIOLE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 novembre 2012, le conseil municipal a délibéré favorablement à la signature d'un bail commercial avec Madame Valérie Constant, afin que cette dernière puisse exercer une activité commerciale de coiffure et esthétique dans le kiosque, sur la place de Bonneviolle.

Ce bail sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, pour un démarrage de l'activité dans l'été 2013 Le conseil municipal fixe à 220 euros le montant du loyer qui devra être versé dans les conditions prévues au bail, et à 440 euros le montant de la caution qui sera versée lors de la signature de l'état des lieux.

Le conseil municipal réfléchit à un projet d'aménagement sur cet espace qui devra intégrer des toilettes publiques ainsi qu'un abri bus.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur Jacques Vabre fait le compte rendu des travaux de voirie qui ont été effectués :

- mise en place des conteneurs semi enterrés à Granou en cours de réalisation ;
- travaux d'élagage réalisés par le SMIVU ;
- raccordement AEP de la grange de Mr Salgues Laurent en cours de réalisation ;
- entretien et maintenance de la station d'épuration ;

#### **AMENAGEMENT PAYSAGER BONNEVIOLE :**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de palette végétale réalisé par Monsieur François Travert (société INERMIS). Ce document permet d'avoir un aménagement paysager cohérent réalisable sur plusieurs années.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC CASTELNAU :**

Les travaux de réfection de l'éclairage public dans le village de Castelnau sont actuellement en cours.

**SEANCE LEVEE A 11H15**

Le Maire